

L'an deux mil dix-huit, le onze juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2018

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie		X	
GABILLARD Arnaud		X	
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie		X	

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation des appels d'offres des travaux de la salle des sports
- Révision des tarifs : cantine - garderie - alsh
- Participation financière pour une élève en classe ULIS
- Recrutement de personnel pour la rentrée 2018-2019
- Enquête publique : autorisation environnementale au titre des IOTA
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 mai 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 JUIN 2018

1 – VALIDATION DES APPELS D’OFFRES POUR LA RÉHABILITATION ET L’EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

DCM N° 2018-16

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d’analyse des offres proposé par la commission d’appel d’offres pour les travaux de réhabilitation et d’extension de la salle des sports.

Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité :

- **Valide** les lots suivants :

Lot 1 – Désamiantage Déconstruction	Ent EMERAUDE DEPOLLUTION 53 - CHANGÉ	60 000.00 € HT
Lot 3 – Gros Œuvre	Ent DOSSO 53 – CHATEAU GONTIER	37 670.32 € HT
Lot 4 – Charpente Métallique	Ent DEMY 53 – ST DENIS DES GASTINES	132 500.00 € HT
Lot 6 – Étanchéité	Ent DUVAL ÉTANCHÉITÉ 35 - TORCE	15 800.00 € HT
Lot 7 – Menuiseries extérieures - serrurerie	Ent URBAIN 53 - EVRON	40 288.00 € HT
Lot 8 – Menuiseries intérieures	Ent VEILLÉ 53 - LAVAL	7 906.87 € HT
Lot 10 – Carrelage - Faïence	Ent CHAUDET 53 - EVRON	6 744.90 € HT
Lot 11 – Peinture	Ent LUCAS LAVAL 53 - LAVAL	16 000.00 € HT
Lot 12 – Électricité	Ent ELEC EAU 72 – SABLE SUR SARTHE	53 666.44 € HT
Lot 13 – Plomberie – Sanitaires – Ventilation - Chauffage	Ent DESSAIGNE – SCF 53 - CHANGE	22 000.00 € HT
TOTAL HT		392 576.53 € HT

- **Décide** de relancer une consultation pour les lots suivants :
- Lot 2 – Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs
 - Lot 5 – Couverture et Bardage métallique
 - Lot 9 – Doublage – Cloisons - Plafonds
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs aux marchés.

2 – RÉVISION DES TARIFS DE CANTINE – GARDERIE - ALSH

DCM N° 2018-17

CANTINE

Monsieur le Maire rappelle qu’il est proposé un examen des tarifs de la cantine tous les ans avant la rentrée de septembre.

Il précise que le conseil municipal de Ruillé Froids Fonds a décidé de ne pas augmenter les tarifs de cantine pour l’école à la prochaine rentrée.

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter ces tarifs afin de conserver l’harmonisation des tarifs au sein du RPI Villiers/Ruillé et précise également que les tarifs proposés sont déjà dans la moyenne haute des tarifs des cantines du secteur.

Le conseil municipal, après délibération et à l’unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les tarifs de cantine pour la rentrée scolaire 2018/2019.

GARDERIE

De même, les tarifs de garderie sont aussi révisés pour chaque rentrée scolaire.

Monsieur le Maire précise que deux tarifications prenant en compte le quotient familial ont été mises en place, à la demande de la CAF et qu’un goûter est servi aux enfants à la garderie du soir.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivant s :

Prix de la garderie	2018/2019	
	De 150 à 899	900 et +
Matin	1.90	1.95
Soir avec le gouter	2.10	2.15
Temps hors horaire De 5 à 30 mn	6.80	6.90
Quart d'heure supplémentaire	3.40	3.45

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** le tarif de garderie proposé ci-dessus à compter du 3 septembre 2018.

DCM N° 2018-18

ALSH

Monsieur le Maire informe que le comité de pilotage, qui a toute compétence pour fixer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), a décidé de ne pas réviser les tarifs d'accueil à la journée ou demi-journée pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Par ailleurs, le comité de pilotage a décidé d'ajouter un tarif supplémentaire pour les camps de 3 et 5 jours, pour les enfants dont les parents sont domiciliés hors commune qui sont scolarisés dans une des 3 communes membres de l'ALSH (Maisoncelles-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds et Villiers-Charlemagne) et propose le tarif suivant :

Quotient Familial De la CAF	De 150 € à 899 €	A partir de 900 €
CAMPS (RAID) 3 JOUR		
COMMUNE	55 €	60 €
Enfant hors commune scolarisé dans une des 3 communes	65	70
ST SULPICE	75 €	80 €
COMMUNE NON CONVENTIONNE	90 €	95 €
CAMPS 5 JOURS		
COMMUNE	120 €	130 €
Enfant hors commune scolarisé dans une des 3 communes	140	150
ST SULPICE	160 €	170 €
COMMUNE NON CONVENTIONNE	180 €	190 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les tarifs de l'ALSH de journée et demi-journée pour la rentrée 2018/2019.
- **Valide** le tarif des enfants dont les parents sont domiciliés hors commune scolarisés dans une des trois communes membres, à compter du 1^{er} juillet 2018.

DCM N° 2018-19

SORTIE ALSH

Monsieur le maire informe qu'une sortie à l'ALSH est programmée sur la période de juillet au parc de loisirs « Papéa parc » et que le comité de pilotage a décidé de demande une participation complémentaire de 4.30 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Fixe** à 4.30 € la participation complémentaire pour la sortie au parc de loisirs du mois de juillet.

DCM N° 2018-20

REGLEMENT

Monsieur le Maire informe que suite aux travaux de la salle de sports pendant l'année scolaire 2018/2019, les entraînements des équipes baby et mini basket seront exceptionnellement réalisés à la salle de sports de Meslay du Maine, le mercredi de 14h à 15h.

Afin de permettre aux enfants fréquentant le centre de loisirs le mercredi et inscrits au club de basket de pouvoir participer aux entraînements, il convient d'ajouter au règlement de l'ALSH une clause spéciale au règlement de l'année 2018/2019, qui autorise les enfants concernés à quitter l'ALSH vers 13h45, pour se rendre aux entraînements (sous couvert de l'autorisation écrite parentale) et revenir vers 15h20 à l'ALSH.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** la modification du règlement de l'ALSH pour l'année scolaire 2018/2018.

3 – PARTICIPATION FINANCIÈRE – ÉLÈVE EN CLASSE ULIS

DCM N° 2018-21

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la ville de Château Gontier sollicitant la participation financière de la commune de Villiers Charlemagne aux dépenses de scolarité d'un enfant en CLASSE ULIS. Le montant de la participation est d'environ 511 € ; montant de l'année scolaire de l'année 2016/2017 qui sera revalorisé pour l'année scolaire 2017/2018.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de verser à la ville de Château Gontier, la participation financière pour la scolarisation d'un enfant en classe ULIS, au titre de l'année 2017/2018.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LA RENTRÉE 2018/2019

DCM N° 2018-22

Monsieur le Maire rappelle que Mme Edwige SAUCET a été recrutée en contrat aidé par le Centre de Gestion de la Mayenne et mise à disposition des communes de la Bazouge de Chémeré et Villiers Charlemagne (mi-temps dans chaque collectivité).

Après 4 années, ce contrat se termine le 31 août prochain. Ces 4 années ont été mises à profit par Mme SAUCET pour suivre des formations qualifiantes et obtenir deux diplômes (BAFD et BPJEPS).

Monsieur le Maire propose de recruter à mi-temps pour l'année scolaire 2018/2019, Madame Edwige SAUCET, (son autre mi-temps étant effectué sur la commune de la Bazouge de Chémeré), et de la nommer responsable de la garderie pour une partie de son temps, le reste Directrice adjointe de l'accueil de loisirs.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de recruter Madame Edwige SAUCET, à mi-temps, pour l'année scolaire 2018/2019, pour assurer les fonctions de responsable de la garderie et Directrice Adjointe de l'accueil de loisirs.

5 – ENQUÊTE PUBLIQUE – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DCM N° 2018-23

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités présentée par le conseil départemental de la Mayenne et relative à un projet de plan de gestion pluriannuel des opérations de désenvasement et de protection des berges sur le Mayenne, qui se déroule du 1er juin au 15 juin 2018.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **N'émet** aucune observation sur ce dossier.

La séance est levée à 22h47